



## ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1675

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 4 juillet 2022, le règlement numéro 1675 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement numéro 1173 sur la gestion des matières résiduelles** ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 13 juillet 2022.

M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves  
Greffière de la Ville